

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 23 septembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	45
VOTANTS	55

CONVOCAATION

Datée	Du 23/09//21
Affichée	du 23/09/21

OBJET

Rapport annuel d'activité 2020
du SMIRTOM
de la Région de L'Aigle

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs : Didier PITOU a donné pouvoir à Jean SELLIER
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Nadège TROUILLET
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Acte rendu exécutoire après
publication le 08 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'Environnement rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est adhérente au SMIRTOM (Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères) et lui a délégué l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers.

Il présente le rapport d'Activité 2020 du SMIRTOM adopté par son Comité Syndical en date du 12 juillet 2021.

➤ Les faits marquants :

- ✓ Continuité du service de collecte des ordures ménagères malgré la pandémie COVID 19
- ✓ Suite aux annonces gouvernementales et au confinement annoncé le 16 mars 2020, les déchèteries ont été fermées aux particuliers du 17 mars au 1^{er} mai 2020
- ✓ Acquisition d'un nouvel engin télescopique sur le site de Saint Ouen sur Iton
- ✓ Extension des collectes des ordures ménagères en sacs translucides sur les communes de Villers en Ouche, Monnai, Heugon, Saint Nicolas des Laitiers, Glos la Ferrière, Anceins, Couvains, Bocquencé, la Gonfrière, Touquettes et Gauville
- ✓ Fin de l'étude de faisabilité de la recyclerie qui devrait se concrétiser fin 2022 avec la création d'environ 35 emplois

➤ Les indicateurs techniques :

- ✓ Diminution des ordures ménagères résiduelles de 3.49 % (- 176 tonnes)
- ✓ Augmentation des emballages grâce aux collectes en sacs translucides de 27.50 % (+ 125 tonnes)

➤ Les indicateurs financiers :

Les dépenses globales sont en hausse (+ 5.9 %)

- ✓ Répartition des dépenses selon l'origine des déchets
 - Ordures ménagères : 49 %
 - Déchetteries : 32 %
 - Tris : 19 %
- ✓ Le coût de traitement du bois a fortement augmenté + 39 % soit + 11 000 €

Les recettes autres que la TEOM sont en baisse

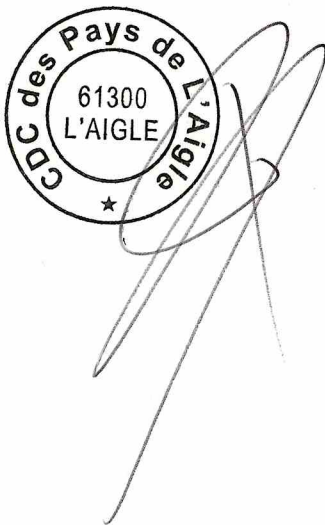
➤ Coût net à la tonne

- ✓ Ordures ménagères : 236 €
- ✓ Tri sélectif : 85 €

➤ Coût net à habitant : 82.24 € (72.96 € en 2019)

Acte rendu exécutoire après publication le 08 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



- Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport annuel d'Activité pour l'année 2020 du SMIRTOM de la Région de L'Aigle,

Acte rendu exécutoire après
publication le 08 octobre 2021

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la présentation dudit rapport

Le Président,
Jean SELLIER

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

